

Réunion du : 16 novembre 2023 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 13

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

## 1 – FOOT A 11

### 1.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U18 Brassage - Match N° 50452.1 US La Charité 1 / E-Marzy / RCNCS 1 du 18 novembre.  
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser cette rencontre.

La rencontre se jouera à Marzy, stade de La Simonnerie à 17h00.

Demande acceptée.

Championnat U15 Brassage D1 - Match N° 50474.2 CS Corbigny 1 / US Cosne 1 du 18 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 10h30.

Demande acceptée.

### 1.2. Rencontres repositionnées.

Championnat U18 Brassage - Match N° 50444.1 E-FC Nevers 3 / E-Marzy/Rcnscs 1 du 4 novembre.

Championnat U18 Brassage - Match N° 50455.1 FC Nevers Banlay 1 / US St Pierre 1 du 18 novembre.

- La commission repositionne ces rencontres au 25 novembre **(le plateau Futsal concernant ces 4 équipes sera repositionné en janvier).**

Championnat U15 Brassage D1 - Match N° 50471.2. AFGP 58 2 / CS Corbigny 1 du 11 novembre.

- La commission repositionne cette rencontre au 2 décembre.

Championnat U15 Brassage D1 - Match N° 50475.2. FC Nevers Banlay 1 / SNID 1 du 18 novembre.

- La commission repositionne cette rencontre au 2 décembre.

Championnat U15 Brassage D2 A - Match N° 50489.2. FC Nevers 1 / E-Guérigny 1 du 18 novembre.

- La commission repositionne cette rencontre au 25 novembre.

Championnat U15 Brassage D2 A - Match N° 50488.2 UCS Cosne 2 / US La Charité 1 du 18 novembre.

- La commission repositionne cette rencontre au 25 novembre.

### 1.3. Modification calendrier général U15.

En raison de l'annulation du Futsal prévu le 2 décembre (pas de gymnase disponible), cette date devient un « MR » (match remis).

## 2 – FOOT A 8

### 2.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U13 Brassage D1 - Match N° 50516.2. Snid 1 / ASA Vauzelles 1 du 18 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre sur le terrain E. Marets à La Machine.

Demande acceptée. La Commission remercie le club de La Machine pour sa proposition.

Championnat U13 Brassage poule D2A - Match N° 50525.2 JS Marzy 2 / FC Nevers 3 du 2 décembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au mercredi 22 novembre à 17h.

Demande acceptée.

Championnat U13 Brassage poule D2B - Match N° 50717.2 JS Marzy 1 / FC Nevers 2 du 22 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 17h.

Demande acceptée.

### 2.2. Rencontres repositionnées.

Championnat U13 Brassage D1 - Match N° 50517.2. FC Nevers 1 / US Cosne 1 du 18 novembre.

Championnat U13 Brassage D2B - Match N° 50546.2. AS Pouilly 1 / FC Nevers Banlay 1 du 18 novembre.

Championnat U13 Brassage D2C - Match N° 50561.2. Snid 3 / CS Corbigny 1 du 18 novembre.

- La commission repositionne ces rencontres au mercredi 29 novembre à 15h.

## 3 - ARRETE MUNICIPAL.

- De la municipalité de Garchizy interdisant l'utilisation des installations du Stade Georges Mérat du 11 au 13 novembre inclus.
- De la municipalité de Nevers interdisant l'utilisation de tous ses terrains de football du 14 au 20 novembre.
- De la municipalité de Decize interdisant l'utilisation de tous ses terrains de football à compter du 15 novembre.
- De la municipalité de Pouilly interdisant l'utilisation de ses terrains de football les 18 et 19 novembre.

## 4 – AMENDE

Absence non justifiée à la réunion « tuteur de l'assistant » lundi 13 novembre au siège du District.

- Sont pointés absents :
    - E-Cercy – CS Corbigny - CS Chatillon En Bazois – AS Clamecy – US La Charité – UF La Machine – RC Nevers-Challuy-Sermoise – AS Pouilly – V. Prémery – ASL St Père – AS Varzy – ASA Vauzelles.
  - Amende pour chacun des clubs absents non excusés, **70€**
  - ESN 58 – FC Château-Chinon-Arleuf et l'E-St Pierre pour absence excusée et validée par la commission
  - Amende pour chacun des clubs excusés, **30€**
- Barème financier, annuaire 2023-2024 page 152.*

## 5 – FOOT D'ANIMATION

Pour rappel, les plateaux sont consultables sur notre site internet, rubrique « épreuves », onglet « Football Animation & Loisir »

## 6 – INFO CLUBS

Attention aux reports, pour certains clubs selon la catégorie, il n'y a plus de date disponible !

La commission rappelle que, quel que soit le championnat, les rencontres du samedi 9 décembre doivent réglementairement se jouer à la même date.

Toutefois :

- Pour les U18 et U13, si une rencontre jugée par la commission sans incidence sur le classement devait être reportée, elle pourrait exceptionnellement bénéficier d'un accord au plus tard le mercredi 13 décembre dernier délai.
- Pour les U15, si une rencontre jugée par la commission sans incidence sur le classement ne pouvait se disputer le 9 décembre, elle devra obligatoirement être anticipée au mercredi 6 décembre (le mercredi 13 décembre étant bloqué pour une détection PPF).

Le Président,  
Alain BUCHETON.



*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

*La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.*